

2D-DOC



Date de facture 06/11/2023
N° de facture 11485205571123

Remise à Zéro 05/12/2023
Fin d'engagement 03/10/2024

N° de compte client 1.55459181
N° de ligne 06 40 11 79 83

M DULAC GUILLAUME
LIEU ROUTE DE MOULES
46310 UZECH

Bonjour, voici votre facture du 6 novembre 2023

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 20 novembre 2023		24,99
Vos services fournis par votre opérateur	17,49	20,99
Vos abonnements, forfaits et options	17,49	20,99
Vos communications (du 06/10 au 05/11)	0,00	0,00
Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement		4,00
Montant de la facture soumis à TVA	17,49	20,99
TVA 20,00 % payée sur les débits		3,50
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		17,49

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Votre facilité de paiement pour votre équipement

Le montant restant dû après cette mensualité sera de 44,00€, soit 11 mensualités.

Rappel : vous avez souscrit une facilité de paiement (E0032758497013) de 24 mensualités de 4,00€ d'un montant total de 96,00€.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre facilité de paiement dans la rubrique Mon Compte sur bouyguestelecom.fr.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT1150G0U3C79



Utilisateur de la ligne GUILLAUME DULAC		Numéro de la ligne 06 40 11 79 83	Annexe de la facture 11485205571123		
			%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur				17,49	20,99
Vos abonnements, forfaits et options					20,99
Pour le mois à venir (du 06/11 au 05/12)					
· Forfait client Sensation 100Go Av. Smartphone			20,00	21,66	25,99
· Remise Forfait			20,00	-4,17	-5,00
Vos communications (du 06/10 au 05/11)					0,00
décomptées de vos forfaits					
· 10:10:35 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24					
· 220 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24					
· 38 Go 509 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal					

(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne

20,99

Détail de votre facture du 6 novembre 2023

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
05/10	1 Go 713	France	0,000
06/10	824 Mo 424	France	0,000
07/10	520 Mo 543	France	0,000
08/10	1 Go 797	France	0,000
09/10	1 Go 249	France	0,000
10/10	912 Mo 377	France	0,000
11/10	1 Go 537	France	0,000
12/10	782 Mo 050	France	0,000
13/10	1 Go 141	France	0,000
14/10	1 Go 161	France	0,000
15/10	1 Go 962	France	0,000
16/10	697 Mo 443	France	0,000
17/10	2 Go 290	France	0,000
18/10	2 Go 060	France	0,000
19/10	1 Go 166	France	0,000
20/10	883 Mo 896	France	0,000
21/10	1 Go 699	France	0,000
22/10	795 Mo 780	France	0,000
23/10	1 Go 194	France	0,000
24/10	806 Mo 746	France	0,000
25/10	921 Mo 562	France	0,000
26/10	807 Mo 312	France	0,000
27/10	1 Go 177	France	0,000
28/10	1 Go 365	France	0,000
29/10	953 Mo 291	France	0,000
30/10	912 Mo 920	France	0,000
31/10	1 Go 422	France	0,000
01/11	1 Go 131	France	0,000
02/11	1 Go 204	France	0,000
03/11	936 Mo 737	France	0,000
04/11	1 Go 849	France	0,000
05/11	911 Mo 141	France	0,000

Total de vos consommations 0,00

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.